CONDITIONS DE VIE

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Données sociodémographiques en bref

Février 2012 | Volume 16, numéro 2

# Un portrait des résidents temporaires au Québec de 2000 à 2010

par Martine St-Amour[1]

Chaque année, des ressortissants de différents pays entrent au Québec à titre de résidents temporaires. Ces derniers forment un segment de population très mouvant et hétéroclite, composé de travailleurs étrangers qui occupent un emploi temporaire, d'étudiants étrangers venus poursuivre leur formation au Québec, ainsi que de demandeurs d'asile ou d'autres personnes reçues pour des raisons humanitaires. Les résidents temporaires sont devenus plus nombreux au cours des dernières années, ce qui incite à s'intéresser davantage à ce phénomène. Quelle est l'ampleur de cette croissance récente? L'évolution est-elle la même pour les travailleurs étrangers, les étudiants et les cas d'ordre humanitaire? Que savons-nous sur leur pays de naissance et leur structure par âge et sexe? Où s'installent-ils au Québec? Combien deviennent des résidents permanents? Voilà quelques-unes des questions auxquelles cet article tente de répondre à partir de données couvrant la période 2000 à 2010. L'encadré 1 définit les trois catégories de résidents temporaires retenues pour l'analyse, tandis que l'encadré 2 apporte des précisions sur les données utilisées, qui sont extraites des fichiers administratifs de Citoyenneté et Immigration Canada.

## Une croissance d'environ 50 % des effectifs de résidents temporaires en 10 ans

Les résidents temporaires forment un groupe dont la taille est difficile à estimer, car elle peut changer considérablement d'un mois à l'autre. Citoyenneté et Immigration Canada utilise les effectifs au 1er décembre pour estimer annuellement le nombre de résidents temporaires au Canada. Ces effectifs correspondent au nombre de titulaires d'une autorisation de séjour valide au 1er décembre de chaque année, peu importe l'année de leur arrivée. Cette date a été retenue, car le nombre de travailleurs et d'étudiants étrangers y est plus important qu'à d'autres moments dans l'année (CIC, 2001).

Au Québec, au 1er décembre 2010, on estime à 95 500 le nombre de résidents temporaires appartenant à une des trois catégories à l'étude (figure 1). Ces derniers comptent pour une part infime de la population du Québec, soit seulement 1 %, mais ils ont connu une croissance notable au cours des 10 dernières années. Au 1er décembre 2000, on dénombrait 61 800 résidents temporaires. Ils sont environ 34 000 de plus en 2010, ce qui représente une croissance relative d'un peu plus de 50 %.

Figure 1

**Effectifs de résidents temporaires au 1er décembre selon le statut[1], Québec, 2000-2010**

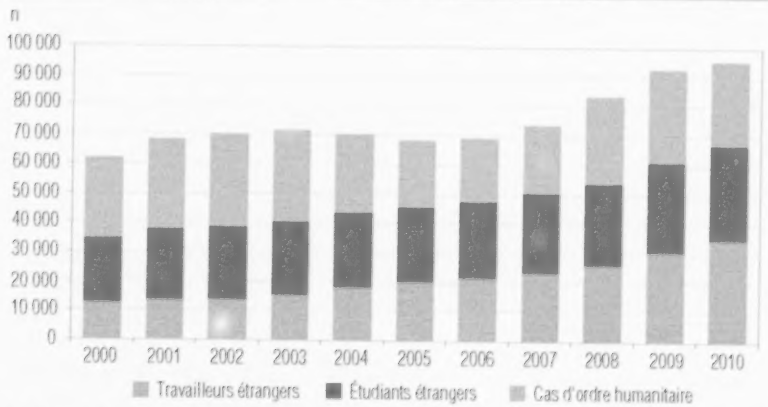


1. Correspond au nombre de titulaires d'une autorisation de séjour valide au 1er décembre. Le statut est déterminé en fonction de la raison principale du séjour au Canada au cours de chaque année. Il est possible de changer de statut de résident temporaire d'une année à l'autre. Par exemple, une personne enregistrée une année comme étudiant étranger peut être enregistrée comme travailleur étranger l'année suivante.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Banque de données Faits et chiffres.

Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective (août 2011).

1. L'auteure remercie le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec, particulièrement Dinu Miron, pour la compilation des données et les commentaires sur la version préliminaire de ce texte. Les commentaires de Chantal Girard, de l'Institut de la statistique du Québec, et ceux de Sylvie Paillot, de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue, ont aussi été grandement appréciés.

Québec

L'augmentation des effectifs de résidents temporaires n'a pas été continue entre 2000 et 2010; elle est surtout concentrée en fin de période et a été particulièrement marquée en 2008 et 2009. En effet, si les effectifs au 1er décembre se sont élevés de façon non négligeable en 2001, ils ont ensuite connu de faibles variations jusqu'en 2006, se situant autour de 70 000. La hausse a repris en 2007, portant les effectifs de résidents temporaires à 73 500, puis leur nombre a bondi à 83 500 en 2008, soit 10 000 de plus que l'année précédente. Un autre ajout de près de 10 000 résidents temporaires est enregistré en 2009, ce qui élève leur nombre à 92 900. La croissance s'est poursuivie en 2010, mais elle a été plus modeste, équivalant à un peu moins de 3 000 personnes supplémentaires. La répartition des effectifs selon le statut de résident temporaire montre que l'augmentation du nombre total de résidents temporaires de 2007 à 2009 a surtout été alimentée par la catégorie des travailleurs étrangers et des cas d'ordre humanitaire; la hausse des effectifs d'étudiants étrangers a été plus modeste. La croissance totale a ensuite été freinée en 2010 en raison d'une légère baisse des effectifs dans la catégorie humanitaire.

Les effectifs de résidents temporaires qui viennent d'être présentés renvoient une image de cette population à une date précise. Cette image évolue en fonction de nombreux mouvements d'entrées et de sorties : de nouveaux résidents temporaires arrivent au Québec chaque mois, tandis que d'autres repartent quelques semaines ou quelques années après leur arrivée[2]. Aussi, certains d'entre eux obtiennent le statut de résident permanent et sortent alors des statistiques sur les résidents temporaires pour être comptabilisés parmi les immigrants. Dans les prochaines sections, nous nous intéresserons spécifiquement aux flux d'entrées annuelles de résidents temporaires au Québec. Nous nous attarderons d'abord à l'ampleur de ces mouvements, puis nous présenterons certaines caractéristiques des résidents temporaires qui sont entrés au Québec chaque année depuis l'an 2000[3]. Soulignons que les données sur les entrées portent sur des années civiles.

Encadré 1

## Les catégories de résidents temporaires

Les résidents temporaires étudiés dans cet article appartiennent à une des trois catégories suivantes :

Les **travailleurs étrangers** viennent principalement au Québec pour y occuper un emploi temporaire. On les retrouve dans des milieux très diversifiés. Dans certains cas, il s'agit de travailleurs qui se déplacent à l'intérieur d'une firme ayant des antennes dans divers pays. D'autres travailleurs sont embauchés par des employeurs québécois qui éprouvent des difficultés de recrutement, notamment dans le domaine agricole. Les jeunes qui participent à des programmes d'échange de type vacances-travail entrent aussi dans cette catégorie. Bien que la plupart des travailleurs étrangers doivent se procurer un permis de travail, certains d'entre eux en sont exemptés, par exemple les artistes de spectacle, les athlètes, les journalistes, le personnel militaire ou les représentants de gouvernements étrangers[1]. Ces derniers n'entrent pas dans les statistiques sur les travailleurs étrangers.

Les **étudiants étrangers** viennent principalement au Québec pour y étudier. Depuis 2002, les étudiants étrangers inscrits à un programme d'études d'une durée inférieure ou égale à six mois n'ont pas besoin d'un permis d'études et ne sont pas comptabilisés. La majorité des titulaires d'un permis d'études sont de niveau universitaire; c'est le cas des trois quarts de ceux qui sont entrés au Québec entre 2000 et 2010.

La catégorie des **cas d'ordre humanitaire** comprend surtout des personnes qui ont demandé l'asile au Canada et qui sont en attente de la décision qui leur attribuera ou non le statut de réfugié. S'y ajoutent un petit nombre d'étrangers qui, dans des circonstances particulières, sont autorisés à entrer au Canada pour des motifs humanitaires, comme prévu par des « programmes spéciaux établis à l'intention des quasi-réfugiés » (CIC, 2011).

Certaines personnes sont titulaires d'un permis de séjour temporaire ou d'une fiche de visiteur, mais n'entrent dans aucune des trois catégories décrites ci-dessus. C'est notamment le cas des touristes originaires de certains pays qui ont besoin d'un visa pour voyager au Canada. Cette catégorie plutôt imprécise n'a pas été considérée dans nos analyses.

1. La liste complète des emplois pour lesquels un permis de travail n'est pas requis est disponible sur le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada.

2. Les résidents temporaires ne sont pas tenus d'aviser les autorités au moment de quitter le Québec. Comme la date de leur départ n'est pas connue, les statistiques sur les travailleurs et les étudiants étrangers sont basées sur la date d'expiration de leur permis de séjour. En ce qui concerne les cas d'ordre humanitaire, ils sortent des statistiques après deux ans d'inactivité dans leur dossier.

3. Nous utiliserons les données sur les entrées plutôt que sur les effectifs pour caractériser les résidents temporaires, car elles recouvrent l'ensemble des résidents temporaires venus au Québec et non seulement ceux enregistrés au 1er décembre. La saisonnalité des mouvements d'entrées et de sorties et la durée du séjour, qui peuvent varier d'une catégorie de résidents temporaires à l'autre, font en sorte que les caractéristiques des résidents temporaires enregistrés au 1er décembre ne coïncident pas forcément avec celles de l'ensemble des résidents temporaires qui sont entrés au Québec.

## De plus en plus de travailleurs temporaires entrent au Québec chaque année

De 2000 à 2010, entre 35 000 et 51 000 résidents temporaires sont entrés au Québec chaque année (figure 2). C'est dans la deuxième moitié des années 2000 que les flux ont été les plus volumineux. En effet, tandis que le plancher de 35 000 entrées a été enregistré de 2003 à 2005, ce nombre s'est redressé et se maintient à un peu plus de 50 000 depuis 2008. Cette hausse des volumes d'entrées a certainement contribué à la croissance des effectifs de résidents temporaires vue dans la section précédente.

L'évolution des flux d'entrées n'est pas la même pour les trois catégories de résidents temporaires à l'étude. On notera surtout à la figure 2 une forte augmentation du nombre d'entrées annuelles de travailleurs étrangers. Si 18 000 travailleurs sont entrés au Québec en 2000, ce nombre s'élève à 30 000 en 2010. Cette croissance, continue depuis 2004, n'a pas d'équivalent chez les étudiants étrangers et les cas d'ordre humanitaire. De ce fait, si les entrées de travailleurs étrangers ont été les plus nombreuses tout au long de la période 2000-2010, l'écart avec les deux autres catégories s'est accru. Tandis que les travailleurs étrangers comptaient pour 40 % de l'ensemble des entrées de résidents temporaires en 2000, cette part est de 60 % en fin de période. Parmi les programmes visant les travailleurs étrangers qui ont gagné en popularité au cours des dernières années, mentionnons le Programme des travailleurs agricoles saisonniers et les programmes d'échanges destinés aux jeunes.

Le nombre d'étudiants étrangers qui entrent au Québec chaque année est plus stable. De 2000 à 2008, entre 11 000 et 13 000 entrées ont été enregistrées annuellement. Leur nombre est un peu plus élevé en 2009 (14 100) et en 2010 (14 600), mais la hausse est plutôt modeste. Les entrées d'étudiants étrangers représentent chaque année autour de 30 % de l'ensemble des admissions de résidents temporaires.

Les entrées dans la catégorie des cas d'ordre humanitaire ont quant à elles connu des fluctuations à la hausse et à la baisse. Ceci s'explique notamment par le fait que la mobilité de ce groupe est davantage liée à la conjoncture politique internationale. Une pointe de 12 300 nouvelles entrées a été enregistrée en 2001, puis les volumes se sont réduits jusqu'à un minimum d'environ 5 000 en 2005. On observe ensuite une rapide remontée jusqu'en 2008, année durant laquelle le nombre d'entrées a culminé à 13 200. Une nouvelle réduction abaisse ce nombre à 5 700 en 2010.

Figure 2

**Entrées annuelles de résidents temporaires selon le statut, Québec, 2000-2010**

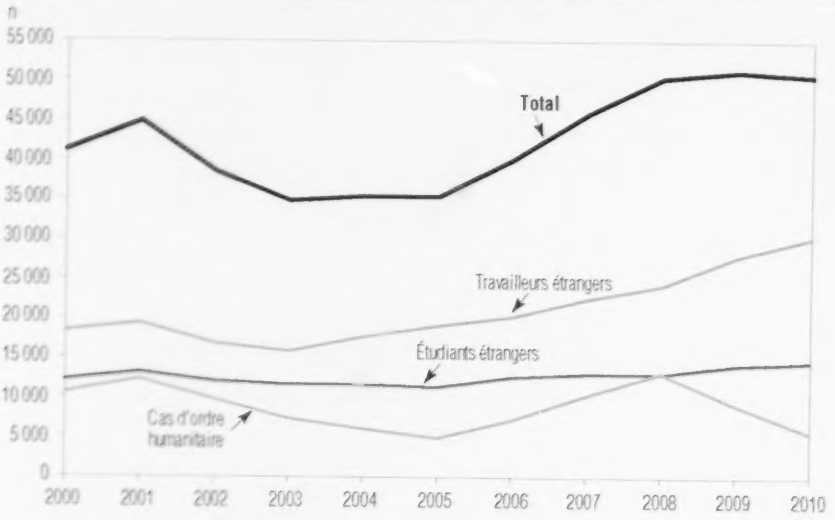


Note : Résidents temporaires qui déclarent le Québec comme province de destination à l'arrivée.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Banque de données Faits et chiffres.

Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective (août 2011).

Encadré 2

### Source de données

Les résidents temporaires font l'objet d'un enregistrement à leur arrivée au Canada. Les informations recueillies sont compilées dans des fichiers administratifs gérés par Citoyenneté et Immigration Canada (CIC). Ces données permettent d'identifier la principale raison de la présence des résidents temporaires (travail, études, motif humanitaire ou autre) et nous renseignent sur certaines de leurs caractéristiques démographiques (dont l'âge, le sexe et le pays de naissance).

CIC met à la disposition du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles du Québec (MICC) des données sur les résidents temporaires qui déclarent le Québec comme destination envisagée au Canada. Deux types de données sont disponibles, soit les effectifs au 1er décembre de chaque année et le nombre d'entrées annuelles. À la demande de l'Institut de la statistique du Québec, le MICC a effectué les compilations de données utilisées pour cet article.

Il est à noter que les fichiers administratifs de CIC sont continuellement mis à jour. Les données présentées ici peuvent donc différer légèrement de celles diffusées dans d'autres publications utilisant la même source.

## Les principaux pays de naissance des résidents temporaires varient selon leur statut

Les trois grandes catégories de résidents temporaires ne se distinguent pas seulement par leur poids respectif, elles présentent aussi des caractéristiques démographiques fort différentes, notamment en ce qui concerne leur lieu de naissance. C'est ce que montre le tableau 1, qui identifie les pays qui se sont classés au moins une fois parmi les trois principaux pays de naissance des résidents temporaires qui sont entrés au Québec entre 2000 et 2010[4]. Les données sont reprises sur les figures 3a, 3b et 3c.

Seulement quatre pays se sont retrouvés parmi les trois principales sources de travailleurs étrangers depuis l'an 2000, soit la France, les États-Unis et deux pays d'Amérique latine où sont recrutés plusieurs travailleurs saisonniers agricoles, le Mexique et le Guatemala. Les travailleurs nés aux États-Unis étaient les plus nombreux en 2000 et en 2001, mais ils ont ensuite été largement surpassés par les Français, dont les entrées ont connu une hausse majeure. En effet, tandis que 4 200 travailleurs français sont entrés au Québec en 2000, ils étaient 12 500 en 2010, comptant pour 41 % des entrées de travailleurs étrangers de cette dernière année. Cette hausse est principalement attribuable à l'élargissement et à la popularité en France des programmes d'échanges et de mobilité pour les jeunes[5]. Les États-Unis ont occupé la deuxième position des pays de naissance de 2002 à 2007, mais apparaissent depuis au troisième ou au quatrième rang. Le Mexique a occupé brièvement la deuxième position en 2008, cette place ayant été prise par le Guatemala en 2009 et 2010. La montée du Guatemala est à souligner, car ce pays était absent des statistiques en début de période. Il est apparu comme pays source suite à l'instauration, dans la première moitié des années 2000, d'un nouveau programme ouvrant la voie au recrutement de main-d'œuvre agricole saisonnière dans ce pays.

Chez les étudiants étrangers, les Français ont été en tête durant toute la période, représentant entre 25 % et 30 % des entrées annuelles. Cette importante représentation des Français découle de la proximité linguistique et culturelle avec le Québec, mais aussi d'un accord entre le Québec et la France qui permet aux jeunes Français de venir étudier ici en payant les mêmes frais

Figure 3

**Entrées annuelles de résidents temporaires selon le statut pour les pays de naissance s'étant classés au moins une fois parmi les trois premiers[1], Québec, 2000-2010**

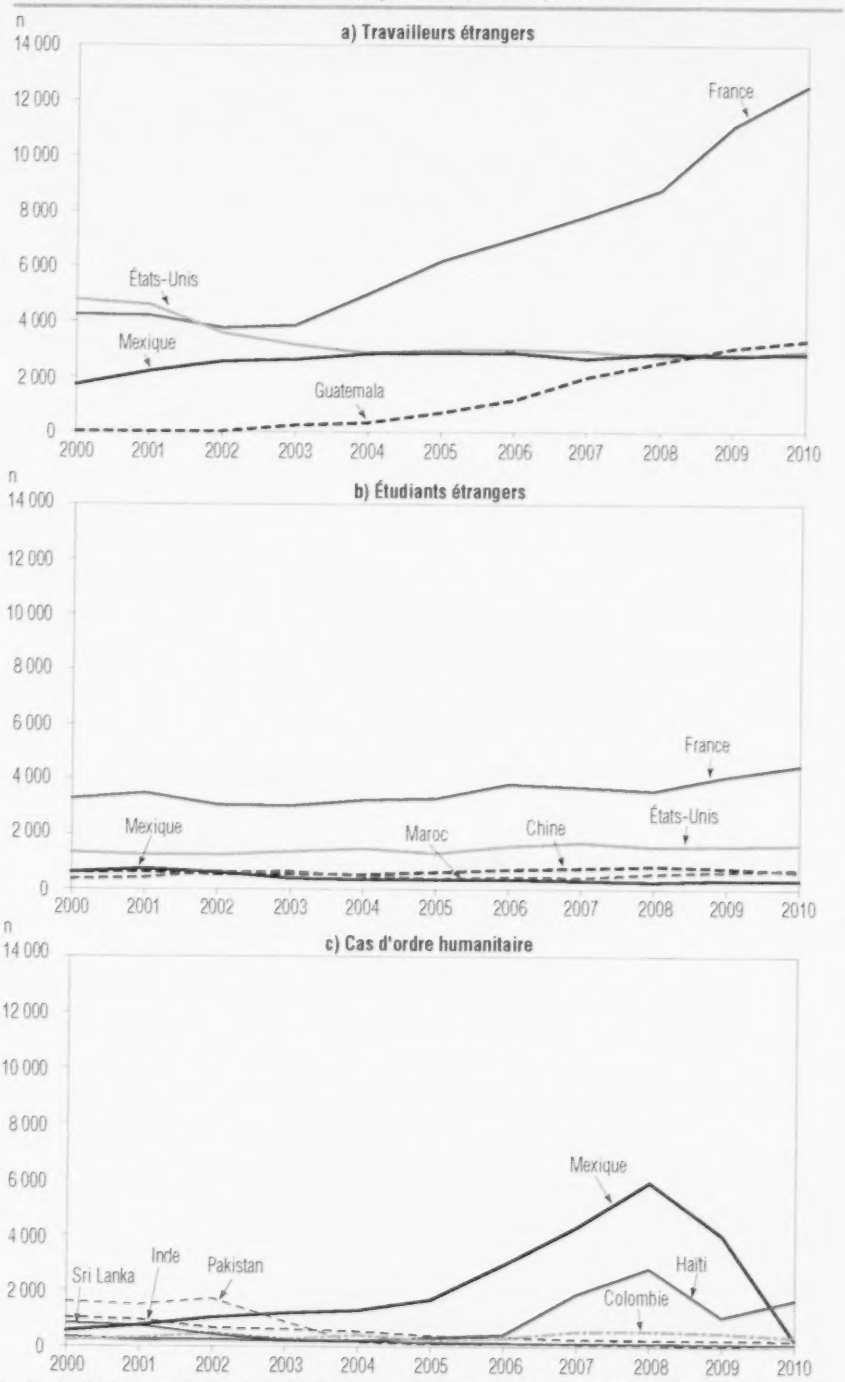


1. Pour la catégorie des cas d'ordre humanitaire, il s'agit des pays ayant occupé les trois premiers rangs en 2000 ou en 2010.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Banque de données Faits et chiffres.

Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective (août 2011).

4. Citoyenneté et Immigration Canada diffuse normalement les données selon le « pays d'origine » des résidents temporaires, défini comme le pays de dernière résidence avant leur arrivée au Canada. Celui-ci peut différer du pays de naissance que nous utilisons ici.

5. Programmes liés à l'initiative *Expérience internationale Canada*, destinés aux jeunes de 18 à 35 ans d'une trentaine de pays avec lesquels le Canada a signé un accord de réciprocité.

de scolarité que les Québécois. Les ressortissants du pays voisin, les États-Unis, suivent avec une part qui se situe entre 10 % et 12 % des étudiants étrangers. Le Mexique, la Chine et le Maroc ont tour à tour occupé la troisième position, avec une proportion d'au plus 6 %.

Les pays de naissance qui se sont classés au moins une fois parmi les trois premiers sont plus nombreux (9 pays) dans la catégorie des cas d'ordre humanitaire. Pour ne pas surcharger la figure 3c, seuls les pays qui ont occupé les trois premières positions en 2000 et en 2010 sont illustrés. Au début des années 2000, les ressortissants du Pakistan étaient les plus nombreux à se retrouver dans cette catégorie. On en compte toutefois très peu en fin de période. Les entrées d'Indiens et de Sri Lankais étaient aussi beaucoup plus importantes au début de la décennie. Au contraire, le nombre de Mexicains entrés parmi les cas d'ordre humanitaire a augmenté chaque année de 2000 à 2008, quand il a culminé à près de 6 000. Il a toutefois fortement diminué par la suite, moins de 300 nouvelles entrées ayant été enregistrées en 2010. Cette baisse rapide coïncide avec l'obligation pour tous les Mexicains voulant entrer au Canada de posséder un visa depuis juillet 2009. Haïti est aussi apparu parmi les principaux pays de naissance des cas d'ordre humanitaire dans la deuxième moitié des années 2000, avec des pointes en 2008 et en 2010. Au cours de la dernière année, les Colombiens ont été les plus nombreux à entrer dans cette catégorie après les Haïtiens.

Tableau 1

**Entrées annuelles de résidents temporaires selon le statut pour les pays de naissance s'étant classés au moins une fois parmi les trois premiers, Québec, 2000-2010**

| | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | n | | | | | |
| **Travailleurs étrangers** | **18 330** | **19 396** | **16 832** | **15 811** | **17 691** | **19 128** | **20 243** | **22 489** | **24 234** | **27 893** | **30 307** |
| France | 4 230 | 4 196 | 3 747 | 3 833 | 4 983 | 6 178 | 6 990 | 7 823 | 8 748 | 11 083 | 12 510 |
| Guatemala | – | 6 | 5 | 220 | 316 | 683 | 1 139 | 1 971 | 2 515 | 3 035 | 3 305 |
| États-Unis | 4 781 | 4 599 | 3 571 | 3 154 | 2 848 | 2 967 | 2 979 | 2 929 | 2 733 | 2 719 | 2 941 |
| Mexique | 1 693 | 2 179 | 2 534 | 2 608 | 2 820 | 2 855 | 2 862 | 2 647 | 2 839 | 2 783 | 2 819 |
| Autres pays | 7 626 | 8 416 | 6 975 | 5 996 | 6 724 | 6 445 | 6 273 | 7 119 | 7 399 | 8 273 | 8 732 |
| **Étudiants étrangers** | **12 197** | **13 137** | **11 982** | **11 558** | **11 615** | **11 301** | **12 572** | **13 022** | **12 939** | **14 135** | **14 618** |
| France | 3 277 | 3 476 | 3 049 | 3 013 | 3 225 | 3 289 | 3 807 | 3 696 | 3 569 | 4 096 | 4 479 |
| États-Unis | 1 341 | 1 253 | 1 250 | 1 363 | 1 473 | 1 307 | 1 566 | 1 695 | 1 545 | 1 571 | 1 613 |
| Chine | 351 | 412 | 615 | 628 | 459 | 364 | 427 | 411 | 552 | 633 | 716 |
| Maroc | 591 | 626 | 527 | 541 | 514 | 607 | 705 | 756 | 832 | 766 | 644 |
| Mexique | 605 | 730 | 602 | 384 | 337 | 334 | 348 | 304 | 260 | 329 | 329 |
| Autres pays | 6 032 | 6 640 | 5 939 | 5 629 | 5 607 | 5 400 | 5 719 | 6 160 | 6 181 | 6 740 | 6 837 |
| **Cas d'ordre humanitaire** | **10 627** | **12 348** | **9 713** | **7 391** | **6 068** | **4 919** | **7 179** | **10 329** | **13 203** | **9 158** | **5 671** |
| Haïti | 318 | 209 | 235 | 188 | 183 | 294 | 400 | 1 857 | 2 792 | 1 045 | 1 660 |
| Colombie | 233 | 300 | 474 | 253 | 418 | 200 | 304 | 547 | 566 | 494 | 350 |
| Mexique | 546 | 742 | 1 022 | 1 177 | 1 274 | 1 661 | 2 923 | 4 271 | 5 688 | 3 987 | 246 |
| États-Unis | 53 | 60 | 169 | 234 | 95 | 74 | 132 | 568 | 786 | 309 | 238 |
| Inde | 1 018 | 942 | 653 | 598 | 529 | 367 | 328 | 242 | 236 | 237 | 208 |
| Pakistan | 1 589 | 1 491 | 1 701 | 874 | 125 | 76 | 98 | 69 | 50 | 38 | 82 |
| Sri Lanka | 803 | 710 | 387 | 194 | 168 | 97 | 98 | 83 | 80 | 69 | 73 |
| Pérou | 300 | 482 | 783 | 393 | 363 | 115 | 111 | 83 | 110 | 93 | 63 |
| Zimbabwe | 81 | 927 | 7 | – | 8 | 12 | 18 | 14 | 9 | – | 5 |
| Autres pays | 5 686 | 6 485 | 4 282 | 3 478 | 2 905 | 2 023 | 2 767 | 2 595 | 2 686 | 2 882 | 2 746 |

Note : Les pays sont classés selon le nombre d'admissions en 2010. Les pays occupant chaque année les trois premières positions sont en grisé.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Banque de données Faits et chiffres.

Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective (août 2011).

Figure 4

**Entrées annuelles de résidents temporaires selon le statut et le sexe, Québec, 2000, 2005 et 2010**

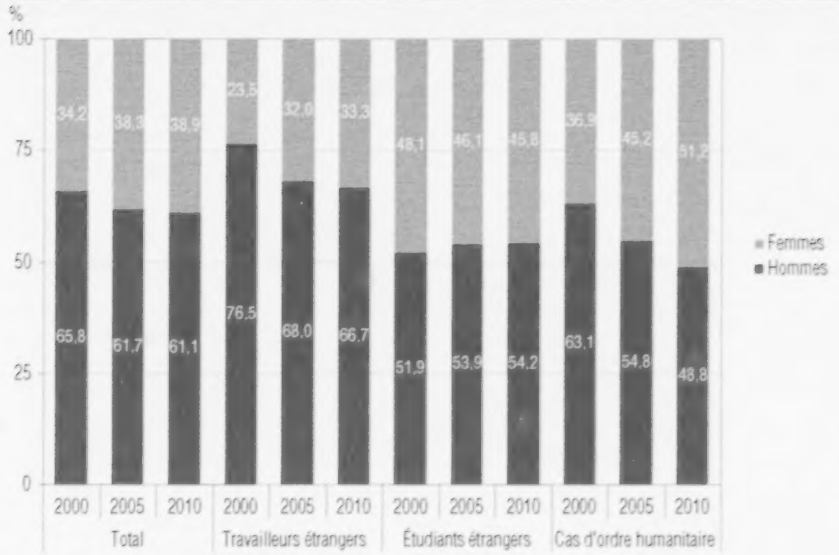


Note : Les quelques résidents temporaires dont le sexe est inconnu ne sont pas considérés.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Banque de données Faits et chiffres.

Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective (août 2011).

## Une majorité d'hommes, mais la part des femmes augmente un peu

Dans l'ensemble, les hommes sont plus nombreux que les femmes à entrer au Québec comme résidents temporaires, mais la part des femmes est un peu plus élevée en fin de période. C'est ce qu'illustre la figure 4, qui répartit selon le sexe les résidents temporaires admis en 2000, 2005 et 2010. Tandis que les hommes ont compté pour 66 % de toutes les entrées de l'année 2000, cette part est légèrement moindre en 2010, à 61 %.

Les hommes sont particulièrement surreprésentés parmi les travailleurs étrangers. Un peu plus des deux tiers des travailleurs temporaires entrés au Québec en 2005 et en 2010 étaient des hommes. Cette part est inférieure à ce qu'elle était en 2000, mais elle demeure plus élevée que dans les deux autres catégories. Parmi les étudiants étrangers admis en 2010, on retrouve 54 % d'hommes et 46 % de femmes. Contrairement à la tendance générale, le poids des hommes parmi les étudiants étrangers s'est légèrement accru au cours des dernières années. Dans la catégorie des cas d'ordre humanitaire, la part des femmes s'est élevée graduellement tout au long de la période et, en 2010, on compte même un peu plus de femmes que d'hommes.

Figure 5

**Entrées annuelles de résidents temporaires selon le statut et le groupe d'âge, Québec, total des entrées entre 2000 et 2010**

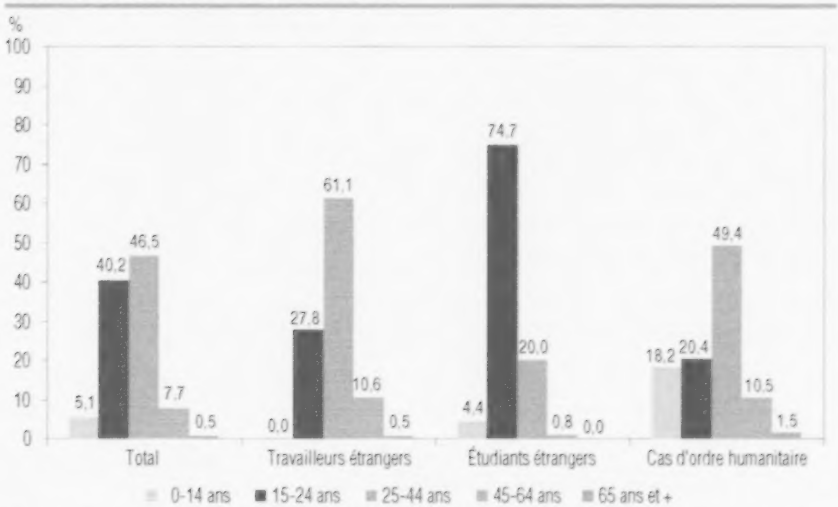


Note : Environ 300 résidents temporaires dont l'âge était inconnu ou aberrant ont été exclus (soit 0,1 % de l'ensemble des entrées de la période 2000-2010).

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Banque de données Faits et chiffres.

Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective (août 2011).

## Une population jeune

La structure par âge des résidents temporaires a peu changé au cours des dernières années et se caractérise par sa jeunesse. On peut voir sur la figure 5 que plus de 90 % de tous ceux qui sont entrés au Québec entre 2000 et 2010 étaient âgés de moins de 45 ans. Toutes les catégories affichent une structure par âge plutôt jeune, avec une faible représentation des 45 à 64 ans et, surtout, des 65 ans et plus. On observe toutefois des différences entre les catégories, qui sont liées au motif de leur séjour. Les travailleurs se concentrent dans les groupes d'âge où les taux d'activité sont les plus élevés, soit principalement les 25 à 44 ans (61 %), suivis des 15 à 24 ans (28 %). Les étudiants sont quant à eux majoritairement âgés de 15 à 24 ans (75 %), le groupe d'âge de la majorité des étudiants dans les cégeps et les universités. Dans la catégorie des cas d'ordre humanitaire, près de la moitié des entrées concernent des personnes âgées de 25 à 44 ans, mais on retrouve une part non négligeable de 15 à 24 ans (20 %) ainsi que de jeunes de moins de 15 ans (18 %).

## La région de Montréal accueille la plus grande part des résidents temporaires

Bien qu'il ne soit pas toujours possible de connaître la région de destination des résidents temporaires au Québec, les données disponibles montrent qu'à l'instar des immigrants, ils sont fortement concentrés dans la région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal. En effet, parmi tous ceux qui sont entrés au Québec entre 2000 et 2010, 70 % ont pu être identifiés comme se destinant à Montréal (figure 6). Cette part chute à 6 % pour la RMR de Québec, à 2 % pour la RMR de Sherbrooke et à 1 % pour la RMR de Gatineau. Les autres résidents temporaires, soit 21 %, se sont établis à l'extérieur d'une de ces quatre grandes régions urbaines ou n'avaient pas de destination connue; les données à notre disposition ne nous permettent toutefois pas de distinguer ces deux situations.

La répartition selon la région de destination est assez fiable dans le cas des étudiants et des travailleurs étrangers, puisque la plupart d'entre eux sont liés à une institution d'enseignement ou à un employeur particulier. Parmi les travailleurs étrangers, 71 % de ceux admis entre 2000 et 2010 ont déclaré Montréal comme région d'établissement, tandis que 9 % se sont établis à Québec, Gatineau ou Sherbrooke. Deux types de travailleurs étrangers plus sont susceptibles de se retrouver parmi les 20 % établis dans une autre région ou dans une région inconnue, soit les travailleurs saisonniers agricoles et les travailleurs titulaires d'un permis de travail ouvert qui leur permet de changer d'employeur, par exemple dans le cadre d'un programme vacances-travail. En ce qui concerne les étudiants étrangers, il n'est pas étonnant de constater que ce sont eux qui se destinent à Montréal en plus forte proportion (78 %), puisque Montréal compte le plus grand nombre d'institutions d'enseignement postsecondaire. Comparativement aux deux autres catégories de résidents temporaires, une part plus importante des étudiants étrangers s'établissent aussi dans les RMR de Québec et de Sherbrooke.

Le portrait régional est beaucoup moins clair pour les cas d'ordre humanitaire, puisque la région de destination est indéfinie pour une large part d'entre eux. On peut toutefois penser que parmi ceux dont la destination est inconnue, plusieurs s'établiront à Montréal, où se concentrent les services particuliers dont ils peuvent avoir besoin et où résident la plupart des membres de leur communauté d'origine.

Figure 6

**Entrées annuelles de résidents temporaires selon le statut et la région de destination[1], Québec, total des entrées entre 2000 et 2010**

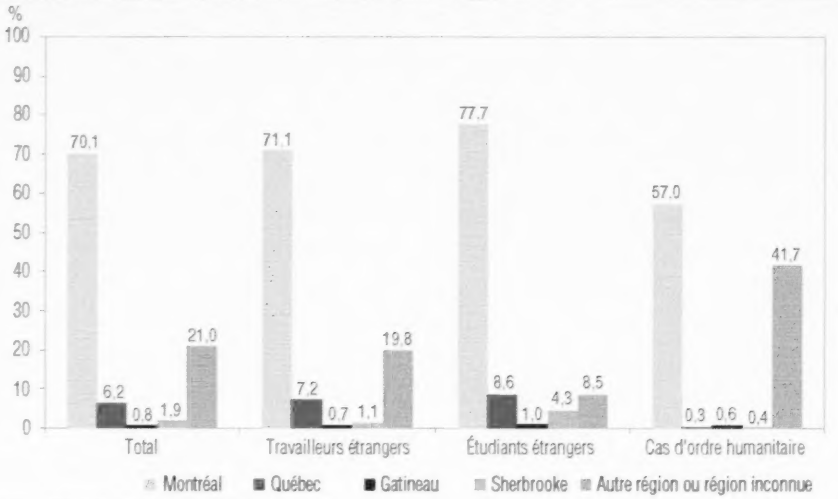


1. Région métropolitaine de recensement.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Banque de données Faits et chiffres.

Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective (août 2011).

## Les résidents temporaires comme source d'immigration permanente

Les résidents temporaires représentent un bassin d'immigrants potentiels pour le Québec. De fait, chaque année, des personnes qui ont déjà été reçues comme étudiants ou travailleurs étrangers font une demande pour pouvoir s'établir au Québec comme résidents permanents[6]. À ceux-ci s'ajoutent les demandeurs d'asile de la catégorie humanitaire qui sont admissibles à la résidence permanente.

Le nombre de changements de statut de résident temporaire à résident permanent apparaît dans le tableau 2 pour les années 2000 à 2010[7]. En moyenne, pour les trois catégories réunies, environ 9 000 changements de statut de résident temporaire à résident permanent ont été enregistrés chaque année. Les données annuelles montrent que jusqu'en 2006, plus de la moitié des changements de statut concernaient des résidents temporaires de la catégorie humanitaire. On en comptait alors environ 5 000 par année, mais ce nombre a diminué et se situe autour de 3 000 depuis 2008. Au contraire, tandis qu'on dénombrait généralement moins de 2 000 passages du statut de travailleur étranger à celui de résident permanent au cours des années 2000 à 2005, ce nombre s'est élevé à plus de 3 000 au cours des trois dernières années. Les transitions du statut d'étudiant étranger à résident permanent concernent quant à elles entre 1 000 et 3 000 personnes chaque année. Précisons que le nombre de changements de statut dépend de la quantité de demandes de résidence permanente déposées par chaque catégorie de résidents temporaires et du nombre de demandes traitées et jugées valides.

Lorsque le statut de résident permanent leur est octroyé, les résidents temporaires sont comptabilisés parmi les nouveaux immigrants de l'année, même s'ils demeurent déjà ici depuis un certain temps. Pour l'ensemble de la période 2000-2010, c'est un peu plus d'un nouvel immigrant sur cinq (21 %) qui a préalablement détenu le statut de résident temporaire : 11 % d'entre eux entraient dans la catégorie des cas d'ordre humanitaire, 6 % avaient le statut de travailleur étranger et 4 % étaient des étudiants étrangers (non illustré).

6. La demande doit généralement être déposée depuis l'étranger, mais est parfois traitée au Canada.

7. Les données sont présentées selon le statut de résident temporaire au moment du changement. Ainsi, si un étudiant étranger reçoit un permis de travail temporaire à la fin de ses études avant d'obtenir le statut de résident permanent, il sera considéré parmi les travailleurs temporaires au moment d'obtenir la résidence permanente.

Tableau 2

**Changements de statut de résident temporaire à résident permanent, selon le statut de résident temporaire au moment du changement, Québec, 2000-2010**

| Statut de résident temporaire au moment du changement | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | | | | | n | | | | | |
| Travailleur étranger | 1 800 | 2 000 | 1 900 | 1 600 | 1 800 | 1 900 | 2 600 | 2 900 | 3 600 | 3 900 | 3 600 |
| Étudiant étranger | 1 100 | 1 500 | 1 600 | 1 700 | 2 000 | 1 900 | 2 600 | 2 900 | 2 200 | 2 000 | 1 700 |
| Cas d'ordre humanitaire | 5 800 | 5 000 | 4 700 | 4 400 | 5 200 | 5 300 | 5 500 | 5 000 | 2 900 | 2 800 | 3 400 |
| **Total** | **8 700** | **8 500** | **8 200** | **7 700** | **9 000** | **9 100** | **10 800** | **10 700** | **8 700** | **8 600** | **8 700** |

Note : Les données sont arrondies à la centaine près, d'où de légers écarts possibles entre le total et la somme des parties.

Source : Citoyenneté et Immigration Canada, Banque de données Faits et chiffres 2010.

Compilation : Ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, Direction de la recherche et de l'analyse prospective (janvier 2012).

## En résumé...

Cet article a voulu poser quelques jalons pour mieux connaître les résidents temporaires qui sont nombreux à venir au Québec chaque année. Parmi les principaux constats, mentionnons l'importance accrue des travailleurs étrangers, qui comptent dorénavant pour plus de la moitié des entrées annuelles de résidents temporaires. Cette tendance est révélatrice d'une demande soutenue, tant au Québec qu'à l'étranger, pour ce type de migrations de travail. Les données présentées ont aussi fait ressortir la jeunesse des résidents temporaires, leur concentration dans la région métropolitaine de Montréal et la part grandissante des femmes. On a également pu constater que leurs origines sont diversifiées, mais que certains pays de naissance prédominent, comme la France pour les travailleurs et les étudiants étrangers, ou le Mexique et Haïti pour les cas d'ordre humanitaire des dernières années.

## Bibliographie


CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2001). *Faits et Chiffres 2000 : Aperçu statistique des résidents temporaires et revendicateurs du statut de réfugié*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 30 p.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA (2011). *Faits et Chiffres 2010. Aperçu de l'immigration, résidents permanents et temporaires*, Ottawa : Gouvernement du Canada, 124 p.



Ce bulletin est réalisé par la Direction des statistiques sociodémographiques.

Ont collaboré à la réalisation : Esther Frève, révision linguistique
Claudette D'Anjou, mise en page
Direction des communications



Pour plus de renseignements : Sylvie Rheault, coordonnatrice
des statistiques sur les conditions de vie
200, chemin Sainte-Foy, 3e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2406 (poste 3111)
Télécopieur : 418 643-4129
Courriel : enbref@stat.gouv.qc.ca


La version PDF de ce bulletin est diffusée sur le site Web de l'Institut, à l'adresse suivante : **www.stat.gouv.qc.ca**


Dépôt légal
Bibliothèque et Archives Canada
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
1er trimestre 2012
ISSN 1914-6167 (version imprimée)
ISSN 1715-6378 (en ligne)



© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 1996

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm


Institut de la statistique Québec